

La délibération de prescription du 28 septembre 2016, prévoit les modalités de concertation suivantes :

- Que la concertation sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :
 - ✓ Information dans le bulletin municipal de la commune, et/ou dans des bulletins d'information ;
 - ✓ Publication sur le site internet de la commune ;
 - ✓ Organisation de deux réunions publiques pendant la durée de la révision ;
 - ✓ Organisation d'un débat au sein du conseil municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune conformément à l'article L123-9 du Code de l'Urbanisme, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de révision ;
 - ✓ Les associations locales d'usagers agréées dans les conditions fixées par le Décret du Conseil d'Etat, en application de l'article L121-5 du Code de l'Urbanisme, seront consultées, à leur demande, sur le projet de révision du PLU ;
 - ✓ Monsieur le Maire peut recevoir l'avis de tous organismes ou associations, compétents en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'environnement, d'architecte, et de déplacement ;
 - ✓ Le bilan de la concertation sera présenté par Monsieur le Maire au Conseil Municipal, en application de l'article R123-18 et l'alinéa 6 de l'article L300-2 du Code de l'urbanisme. Le bilan de la concertation puis l'arrêt du projet peuvent se réaliser simultanément lors de la même séance du conseil municipal.

L'ensemble des modalités définies par le Conseil Municipal ont été mises en œuvre.

Modalités pratiques d'organisation de la concertation

En application de la délibération du 28 septembre 2016, et conformément à l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme, la procédure de concertation a été menée tout au long de la démarche de révision du Plan Local d'Urbanisme jusqu'à l'arrêt du PLU.

Le public a été informé par les moyens suivants :

- La diffusion d'articles sur le site internet de la commune et dans le bulletin municipal, le Janneyssien :

Extraits d'articles parus dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune :



Plan Local d'Urbanisme

Depuis avril 2017, la commune de Janneyrias révisé son Plan Local d'Urbanisme pour organiser son projet de territoire d'ici 10 ans et pour mettre à jour son document d'urbanisme actuel.

Le PLU permet de planifier l'aménagement du territoire, en prévoyant les formes d'urbanisation future, l'évolution des équipements, les aménagements à réaliser, les espaces à protéger ...

La révision de ce document d'urbanisme se déroule en concertation avec les habitants, à travers différents moyens :

- la mise en place du Conseil de développement, qui est un groupe de 12 habitants qui assistent à certaines réunions de travail.
- un questionnaire, qui vous été distribué en juin dernier, afin que votre contribution enrichisse le diagnostic du territoire et le projet urbain à 10 ans
- 3 réunions publiques pour vous informer de l'état d'avancement des études et pour en débattre avec vous
- une exposition en mairie à la suite de chaque réunion publique
- un registre disponible en mairie dans lequel vous pouvez inscrire vos remarques, questions et demandes
- des informations régulières dans le Janneyssien et sur le site internet de la commune.

La 1^{ère} réunion publique aura lieu le 26 septembre à 20H à la salle des fêtes.

Lors de cette réunion, vous seront présentés :

- ▶ le déroulement de la procédure de révision du PLU
- ▶ le cadre imposé par le SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné
- ▶ la synthèse du diagnostic territorial de la commune

abordant des thématiques comme la démographie, le parc de logements, les activités économiques, l'agriculture, les déplacements, les équipements, le paysage, les milieux naturels, les risques et nuisances, la consommation du territoire par l'urbanisation ...

- ▶ la synthèse des réponses au questionnaire





Plan Local d'Urbanisme

Depuis un an, la commune de Janneyrias révisé son Plan Local d'Urbanisme pour organiser son projet de territoire d'ici 10 ans et pour mettre à jour son document d'urbanisme actuel en cohérence avec les lois nationales relayées par le Schéma de Cohérence Territoriale de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

Le PLU permet de planifier l'aménagement du territoire, en prévoyant les formes d'urbanisation future, l'évolution des équipements, les aménagements à réaliser, les espaces à protéger ...

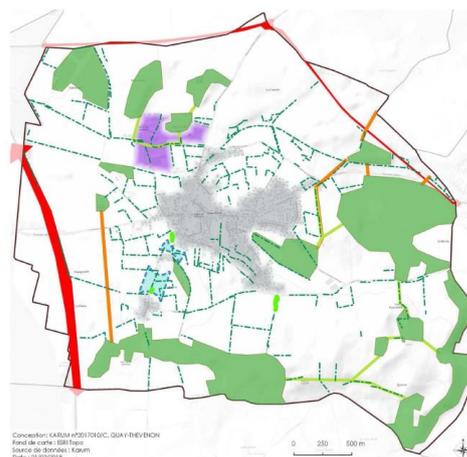
Après une première phase d'analyse du territoire qui vous avait été présentée lors de la première réunion publique en septembre 2017, les élus ont travaillé sur la seconde phase de projet, l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Ce projet vous sera présenté lors d'une deuxième réunion publique, pour échanger avec vous et en débattre.

La 2^{ème} réunion publique aura lieu le 10 avril à 20H à la salle des fêtes.

Vous seront présentés :

- ▶ le calendrier de la procédure de révision du PLU
- ▶ le cadre imposé par le SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné
- ▶ le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)





Plan Local d'Urbanisme

Depuis avril 2017, la commune de Janneyrias révisé son Plan Local d'Urbanisme pour organiser son projet de territoire d'ici 10 ans et pour mettre à jour son document d'urbanisme actuel en cohérence avec les lois nationales relayées par le Schéma de Cohérence Territoriale de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

Le PLU permet de planifier l'aménagement du territoire, en prévoyant les formes d'urbanisation future, l'évolution des équipements, les aménagements à réaliser, les espaces à protéger ...

Vous ont déjà été présentés lors des précédentes réunions publiques :

- la procédure de révision du PLU et l'analyse du territoire de la commune (septembre 2017)
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) (avril 2018)

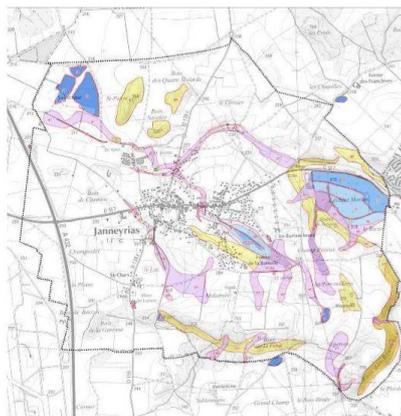
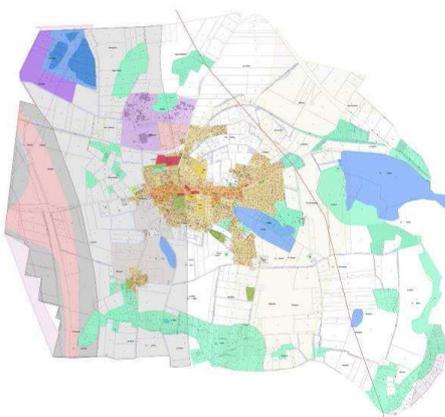
L'objet des études depuis lors a été la traduction réglementaire de ce projet d'aménagement.

Le règlement graphique et les orientations d'aménagement et de programmation, ainsi que l'étude des risques naturels vous seront présentés lors d'une troisième et dernière réunion publique, pour échanger avec vous et en débattre.

La 3^{ème} réunion publique aura lieu le 14 février à 19h à la salle des fêtes.

Vous seront présentés :

- ▶ la fin de la procédure de révision du PLU
- ▶ la traduction du PADD en règlement graphique
- ▶ les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- ▶ la carte d'aléas (risques naturels)



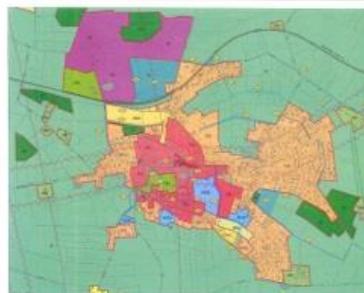
Organisation de quatre réunions publiques pendant la durée de la révision du PLU :

Dates	Publicité	Nombre de participants	Nombre et thème des questions abordées
<p>26 septembre 2017</p> <p>Présentation de la procédure de révision, du cadre juridique des documents supracommunaux et du diagnostic territorial.</p> <p>Synthèse de la participation des habitants par questionnaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gazette Le Janneyssien distribué dans chaque boîte aux lettres • Affichage sur le panneau lumineux 	70	<p>18 questions portant sur la densité bâtie, les stationnements, l'habitat pour personnes âgées, l'environnement, la ligne électrique haute-tension, les chemins dans l'espace agricole, la croissance démographique et la capacité des équipements publics, les travaux pour l'assainissement collectif, la vitesse des voitures, le développement économique, le devenir du site pollué dans la zone d'activités.</p>
<p>10 avril 2018</p> <p>Présentation du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gazette Le Janneyssien distribué dans chaque boîte aux lettres • Affichage sur le panneau lumineux 	70	<p>11 questions portant sur la limite du développement d'urbanisation imposée par le SCOT, les zones U, les canalisations de gaz, le sursis à statuer, la consultation du PADD, le développement de St-Ours, le développement de l'aéroport et la Z.I. de Salonique, les entrées du bourg, l'implantation d'Amazone, l'instruction des autorisations d'urbanisme.</p>
<p>7 mars 2019</p> <p>Présentation des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et des principes des règlements</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gazette Le Janneyssien distribué dans chaque boîte aux lettres • Affichage sur le panneau lumineux 	50	<p>12 questions portant sur les terrains qui ne seront plus constructibles, les possibilités de construire pour les agriculteurs, l'absence de COS dans le règlement, les zones humides, le SCOT, un projet de logements collectifs place du Lavoir, les nouvelles typologies urbaines, les prix du terrain à Janneyrias, l'enquête publique.</p>
<p>17 novembre 2021</p> <p>Explication du temps d'arrêt de la procédure dû à la problématique de la Z.I. de Salonique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet • Facebook • Affichage sur le panneau lumineux 	15	<p>4 questions portant sur l'enquête publique, l'avis défavorable rendu par la DDT et le SCOT lors du 1^{er} arrêt du PLU en 2019, le SCOT et les permis de construire accordés dans la Z.I. de Salonique.</p>



COMMUNE DE JANNEYRIAS

PLAN LOCAL D'URBANISME



Questionnaire à destination des habitants

La révision du PLAN LOCAL D'URBANISME

La commune de Janneyrias révisé son PLU pour organiser son projet de territoire d'ici 10 ans et pour mettre à jour son document d'urbanisme comprenant :

- l'évolution des grandes lois nationales, notamment la Loi ALUR de 2014 (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové)
- le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la Boucle du Rhône en Dauphiné approuvé en 2013
- les grands projets inscrits dans la DTA (Directive Territoriale d'Aménagement) de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Le PLU permet de planifier l'aménagement du territoire, en prévoyant les formes d'urbanisation future, l'évolution des équipements, les aménagements à réaliser, les espaces à protéger ...
Le PLU sera approuvé courant 2019.

La concertation du PLU

Son ouverture a eu lieu en mai 2017 avec notamment la mise en place du Conseil de développement, qui est un groupe de 12 habitants qui assistent à certaines réunions de travail.

Elle se poursuit avec :

- ce questionnaire destiné aux habitants pour enrichir le diagnostic du territoire et le projet urbain à 10 ans
- 3 réunions publiques pour vous informer de l'état d'avancement des études et pour en débattre avec vous, la première aura lieu en septembre prochain
- une exposition en mairie à la suite de chaque réunion publique
- un registre disponible en mairie dans lequel vous pouvez inscrire vos remarques, questions et demandes
- des informations régulières sur le site internet de la commune.

Le questionnaire est à retourner en mairie au plus tard le 12 juillet 2017.
Vous pouvez également le télécharger sur le site internet de la mairie.

- **De plus un questionnaire a été distribué aux habitants pour qu'ils s'expriment sur l'avenir de la commune**, concernant les différentes thématiques relatives à l'aménagement du territoire : caractère de la commune, identité future, ce qui est apprécié, ce qui ne l'est pas, ce qui est à valoriser, le patrimoine, les futurs logements, les besoins en équipements publics, la gestion des déchets, les transports en commun, le réseau viaire, les modes doux.
72 réponses ont été retournées en mairie. L'urbaniste en a fait une synthèse qui a été présentée lors de la 1^{er} réunion publique.
- **De plus un comité restreint d'habitants** (12 personnes extérieures au conseil municipal) a été mis en place par la commission d'urbanisme « le conseil de développement ». L'urbaniste a réalisé une plaquette d'appel pour constituer ce groupe, qui a été diffusée par la mairie dans chaque boîte aux lettres. Ensuite sur une quarantaine d'inscriptions, les élus ont procédé à un tirage au sort.
6 réunions de travail se sont déroulées en présence du conseil de développement : visite du territoire, présentation du diagnostic territorial, élaboration du PADD, élaboration du zonage et des OAP.

De plus, d'autres réunions de concertation ont été organisées avec :

- **Les agriculteurs de la commune : réunion du 14 juin 2017, au moment de la phase diagnostic du PLU.**
Afin de réaliser le diagnostic agricole, l'urbaniste leur avait transmis un questionnaire. La réunion a permis de recueillir les réponses des agriculteurs ainsi que leurs remarques et demandes concernant leur activité sur la commune.
- **Les propriétaires des terrains concernés par les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) : réunion du 24 janvier 2019, au moment de l'élaboration des OAP.**
Les élus et l'urbaniste leur ont expliqué le contexte de la procédure de révision du PLU et l'obligation de proposer des OAP dans les gisements d'urbanisation. Les propriétaires ont pu poser leur question et exprimer leur projet concernant leurs terrains.

Le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables s'est déroulé le 12 mars 2018.

Le public a pu s'exprimer par les moyens suivants :

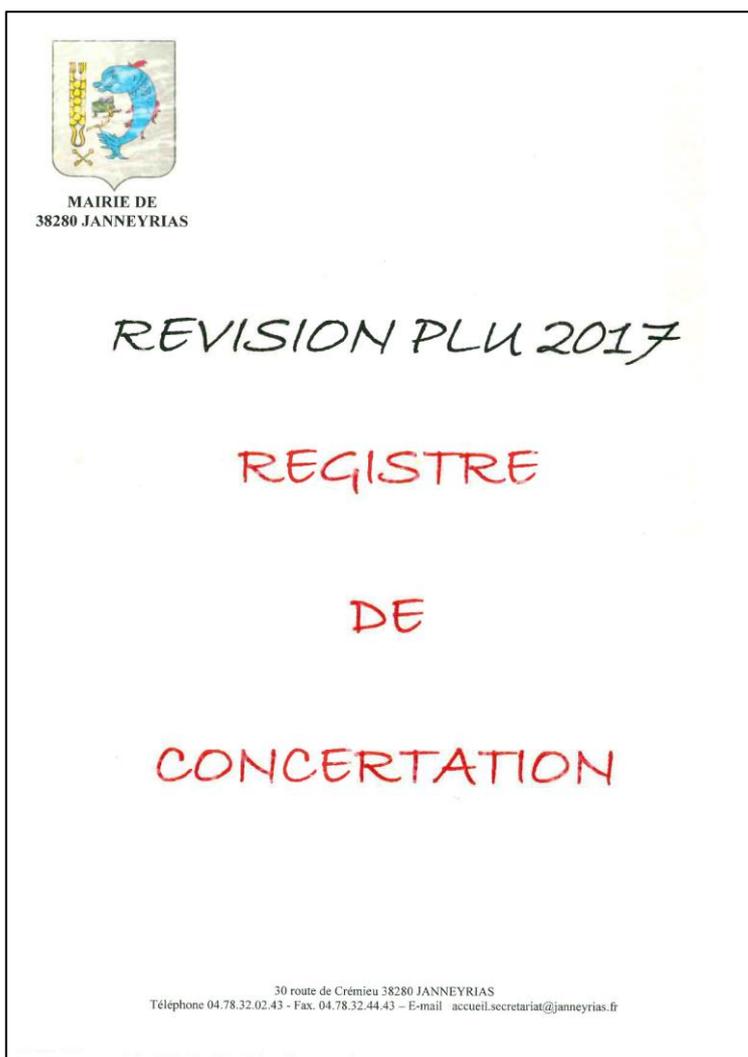
LES MOYENS OFFERTS AU PUBLIC POUR S'EXPRIMER

- Ouverture en mairie et tout au long de la procédure, d'un registre à la disposition du public et destiné aux observations de toute personne intéressée ;

Le registre de concertation a été mis à disposition du public du 27 septembre 2017 au 14 juin 2019.

Ce registre était déposé à l'accueil de la mairie. Il était accessible à toutes personnes aux heures d'ouvertures de la mairie.

Extrait de la couverture du dossier de consultation du public et du registre d'observations destiné au public



Environ 6 demandes ont été consignées dans le registre de concertation ou bien jointes sous forme de courrier au registre de concertation : la majorité des demandes concernent des terrains à rendre constructibles.

Toutes ces demandes ont été examinées en réunions de travail.

Considérant que les principales questions et remarques exprimées par la population lors des différents moments de concertation, ont été, notamment :

- la diminution des terrains constructibles et la densité bâtie
- la croissance démographique
- les équipements publics
- le projet de Z.I. à Salonique et le développement économique

Ces éléments ont été expliqués en réunions publiques, ils ont été pris en compte dans la mesure où ils ne sont pas contradictoires avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune :

- préserver le caractère rural de la commune
- limiter la croissance démographique en cohérence avec le SCOT
- maîtriser la densification bâtie
- permettre le projet de Z.I. à Salonique
- pérenniser l'agriculture
- développer les modes doux.

Parmi les demandes exprimées dans le registre de concertation, a été recevable la demande relative au projet d'hébergement touristique en entrée ouest du bourg.

En conclusion, le bilan de la concertation est positif.

Les diverses remarques et entretiens sous-tendent et justifient des enjeux qui ont été identifiés dans le diagnostic et traduits à différents niveaux dans le PADD.

Ce bilan de la concertation permet au Conseil municipal, aux Personnes Publiques Associées et aux tiers, de constater que :

- les mesures de concertation mises en œuvre ont permis de mener une concertation effective et constante avec les habitants et toute personne souhaitant se manifester,
- les modalités de concertation définies par la délibération de prescription du PLU ont été mises en œuvre au cours de la démarche,
- cette concertation a permis aux habitants de comprendre et mieux connaître cet outil d'aménagement et d'urbanisme ainsi que l'ambition de l'équipe municipale pour la commune.

Ce bilan est entériné par délibération du 1^{er} décembre 2021.